DLP -5-6-63 223927

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
~~12 NF~~
15.- F.

4 JUIN 1963.

Bulletin n° 33 du mois de Juin 1963.

/Avertissement/

VIGNE.

VERS DE LA GRAPPE. (Cochylis et Eudémis)

Les observations faites dans les postes de piégeages laissent apparaître des vols de papillons relativement soutenus.

Compte tenu des conditions favorables à l'activité de ces tordeuses, la première génération promet d'être relativement importante . Les premières éclosions pourront se produire d'ici quelques jours.

Les viticulteurs ayant l'habitude d'employer des produits dits préventifs pour lutter contre les Vers de la grappe, pourront intervenir dès maintenant. Par contre, ceux qui utilisent l'un des produits dits curatifs, devront attendre jusque vers le 10 Juin, date à laquelle on constatera les premières attaques.

/Information/

OIDIUM

Cette maladie constitue toujours une grave menace dans les vignobles de nos régions. Une nouvelle protection s'impose particulièrement sur les cépages les plus sensibles.

.../...

146

/Avertissement/

Secteurs soumis aux précipitations importantes du 29 Mai 1963.

MILDIOU DE LA VIGNE (traitement partiel).

Les précipitations orageuses parfois importantes qui se sont produites ces derniers jours en certains points localisés du vignoble (notamment les régions de BARR, MOLSHEIM et WISSEMBOURG -Bas-Rhin- et ainsi que la région de LUCEY -Meurthe-et-Moselle-) ont permis des contaminations primaires. Les premières taches de Mildiou pourront être observées incessamment dans ces situations.

Afin d'empêcher les repiquages de la maladie, un premier traitement devra être opéré dès réception de la présente note.

Dans les parcelles endommagées par la grêle où un traitement fongicide, visant la cicatrisation des plaies, a été effectué selon les indications de notre note du 31 Mai, la protection contre le Mildiou est présentement assurée. Il n'y a donc pas lieu de refaire une nouvelle application.

Partout ailleurs, attendre un avis de la Station pour commencer le traitement Mildiou.

Messieurs les viticulteurs sont invités à poursuivre leurs observations en vue de leur participation au concours Mildiou.

/Information/

ARBRES FRUITIERS.

MOUCHE DE LA CERISE.

Les conditions actuelles sont favorables à l'activité de ces insectes et les premières pontes pourront se produire aux alentours du 10 Juin.

Un traitement préventif à base de D.D.T. (125 g. de matière active par hectolitre) pourra être effectué avant cette date.

Les produits à base de Diméthoate (30 g. de M.A./hl.), de Fenthion (50 g. de M.A. /hl.), de Diazinon (20 g. de M.A./hl.), d'Oléoparathion (25 g. de M.A./hl.), ayant une action en profondeur pourront être employés avec un décalage de 8 jours environ par rapport à la date d'emploi du D.D.T.

Dans les secteurs montagneux où la sortie des mouches est retardée, ce traitement pourra être différé de 8 à 10 jours.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BERNARD et C.GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de STRASBOURG/Directeur-Gérant L. BOUYX.